

Lettre aux Adhérents

P.06 > ACTUALITÉ EAU

**SOBRIÉTÉ EAU : QUEL RÔLE DES COLLECTIVITÉS
ET À QUELLE ÉCHELLE ?**

DÉCHETS



• **page 14**
Le service public de gestion des déchets face aux enjeux de la transition énergétique et climatique

ÉNERGIE



• **page 24**
Planification locale de l'énergie : penser l'avenir des réseaux

INSTITUTIONNEL



• **page 32**
Transition écologique et énergétique : faire plus avec moins !



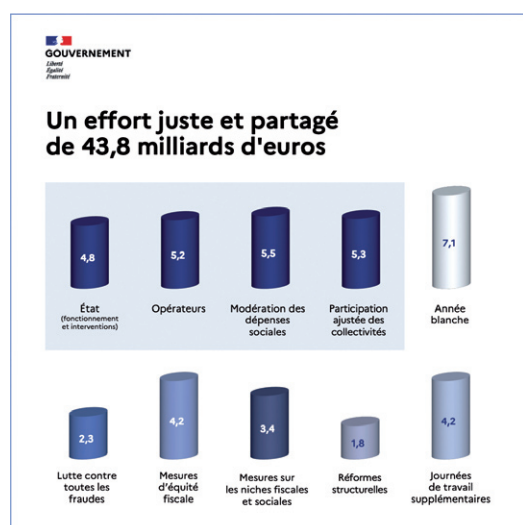
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE : FAIRE PLUS AVEC MOINS !

Dans un contexte de tensions budgétaires croissantes et de désengagement progressif de l'État, les collectivités locales sont confrontées à un défi majeur : concilier des moyens contraints avec des attentes citoyennes toujours plus fortes et une nécessité d'accélérer la transition écologique et énergétique. Face à cette équation difficile, cette transition s'impose comme une nécessité absolue, au croisement des enjeux économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux. Loin d'être un luxe, elle représente une réponse durable aux urgences actuelles et une condition de souveraineté pour la France et l'Europe. C'est autour de cette conviction que se structure le thème du congrès 2025 d'AMORCE : « Transition écologique et énergétique : faire plus avec moins ! », appel à la sobriété, à l'innovation et à la coopération pour accompagner les territoires dans la transformation indispensable de leurs modèles.

Perspectives budgétaires pour 2026 : incertitudes et inquiétudes

Dans son discours sur le budget du 15 juillet 2025, François Bayrou a annoncé un effort considérable de 5,3 milliards d'euros demandé aux collectivités locales dès 2026, plus du double de l'effort exigé l'année précédente.



Parmi les annonces du Premier ministre, quelques précisions ont été formulées. Il propose de reconduire le dispositif DILICO, mécanisme de lissage des recettes fiscales et de le renforcer,

induisant jusqu'à 2 milliards d'euros d'économies prélevé sur les recettes des collectivités. Ce choix est d'ores-et-déjà vivement critiqué dès lors qu'il amoindrit encore l'autonomie fiscale des collectivités et sans aucune incitativité notamment en faveur de la transition écologique. AMORCE propose ainsi à minima d'inclure une modulation de ce prélèvement pour les collectivités corrélé aux investissements réalisés en faveur de la transition écologique. Dans le prolongement, les efforts demandés aux collectivités reposeraient également sur une réduction de la DGF ou un gel ainsi qu'un gel du montant de la part de TVA reversée aux collectivités.

« François Bayrou a annoncé un effort considérable de 5,3 milliards d'euros demandé aux collectivités locales dès 2026, plus du double de l'effort exigé l'année précédente »

Du côté de la transition écologique, alors que François Bayrou reconnaît que le changement climatique représente une « menace en soi », son projet de budget pour 2026 est quasiment muet sur la question. Aucun financement nouveau n'est prévu et aucune annonce en la matière n'a été faite, ni directement pour les projets de transition ni au profit des collectivités ni même en matière de fiscalité écologique. Pire encore, l'annonce





d'une « année blanche » soit le gel des dépenses compromettrait une nouvelle fois les efforts locaux pour répondre à l'urgence climatique. Le seul point nouveau sur la question serait une taxe sur les petits colis indirectement liée à l'économie circulaire et à la prévention des déchets.

Concernant le sujet spécifique de la TGAP, là encore l'incertitude est importante.

La trajectoire existante s'arrête en 2025. Pour la suite, AMORCE a participé à plusieurs réunions de travail avec les services de Bercy sans qu'il n'ait été donné de détail précis sur les intentions du gouvernement en la matière. Plusieurs scénarios demeurent possibles : maintien en l'état du montant au-delà de 2025 ; poursuite de la trajectoire ; transformation de la TGAP en TGAP climat. Cette incertitude est préjudiciable pour les collectivités dans l'anticipation de leurs budgets. A la publication du projet de texte par le gouvernement nous disposerons de davantage de précision sur sa volonté. AMORCE s'attache, en tout état de cause, à défendre la non-augmentation mais une réforme en profondeur de la TGAP telle que décrite dans de précédents écrits.

A cela s'ajoute une très grande incertitude quant au cadre d'adoption de cette loi de finances : motion de censure, 49.3, etc.

Le scénario de 2025 n'est pas à écarter totalement au moment d'écrire ces lignes. En tout état de cause, le gouvernement doit déposer au plus tard le 7 octobre le PLF devant l'Assemblée. Avant cela, le gouvernement a indiqué que des consultations seraient menées entre la présentation à la presse des éléments du texte et le dépôt officiel. Une deuxième conférence financière des territoires devrait se réunir à la fin de l'été selon les annonces du Premier ministre.

Au vu de ces éléments, AMORCE rappelle qu'en l'état des financements et de la mise en œuvre de la fiscalité écologique, les collectivités sont laissées bien seules face aux enjeux de la transition écologique et du dérèglement climatique. Pire encore, c'est bien l'ensemble des Français qui vont voir la facture de l'inaction augmenter chaque année (dépenses causées par les catastrophes naturelles, dépenses de santé, coûts de la dépollution, coûts de l'adaptation au dérèglement climatique, etc.) si la transition écologique continue d'être sacrifiée au nom de la rigueur budgétaire.

A nouveau, l'association va s'attacher à porter des propositions visant à :

- Renforcer le principe pollueur-payeur et de responsabilité élargie des producteurs des industriels générant les pollutions plutôt que de faire payer les ménages français, contribuables ou usagers des services publics,
- Développer des signaux-prix incitatifs aux comportements les plus sobres et les plus vertueux pour les ménages comme pour les administrations et les entreprises,
- Affecter massivement les ressources fiscales dégagées par les taxes ayant pour base les pratiques environnementales au financement de la transition écologique et énergétique des Français, la rendant ainsi motivante plutôt que punitive.
- Instaurer un principe d'une évaluation de l'efficacité des aides publiques étatiques en termes de coûts/bénéfices chiffrés en m³ d'eau, en tonne de matière première ou KWh économisé, en pollution aquatique, en tonne de CO₂, ou de déchets mis en décharge évités.

“ L'annonce d'une « année blanche » soit le gel des dépenses compromettrait une nouvelle fois les efforts locaux pour répondre à l'urgence climatique ”

Agences de l'État : oui à l'optimisation, non à l'affaiblissement de l'accompagnement des territoires

Le 1^{er} juillet 2025, une commission d'enquête sénatoriale rendait un rapport qui proposait une réforme en profondeur des agences de l'État (telles que l'ADEME, l'Anah, les agences de l'Eau, l'OFB ou l'ANRU).

Le rapport évoque, tout d'abord, « une fragmentation excessive de l'État », avec des structures aux statuts variés et aux missions qu'il estime redondantes ou peu claires. Selon les sénateurs, certaines agences jouent des rôles stratégiques majeurs, qualifiées de « vraies États dans l'État », tandis que de nombreuses entités locales ou de taille modeste n'apporteraient pas la même valeur ajoutée. Face à ce qu'elle juge comme une complexité, la commission propose



Urbanisme et environnement

une rationalisation des missions, une clarification des périmètres et une gouvernance repensée.

Le rapport souligne que les agences de l'État intervenant dans le champ de la **transition écologique et énergétique** (comme l'ADEME, les agences de l'eau, l'Office français de la biodiversité - OFB, ou encore l'Anah pour la rénovation énergétique des logements) jouent un rôle **essentiel et structurant** dans la mise en œuvre des politiques environnementales. Toutefois, selon le rapport, leur multiplicité, la superposition des compétences et le manque de coordination entre elles nuiraient à leur efficacité.

- une **meilleure coordination territoriale**, notamment avec les collectivités locales, pour éviter les silos ;
- une **évaluation régulière** des politiques mises en œuvre pour garantir leur efficacité écologique, sociale et économique.

AMORCE soutient l'idée d'une optimisation du fonctionnement de ces agences. Toutefois, elle s'oppose fermement à toute réduction de l'accompagnement territorial dans la transition écologique, énergétique, la gestion des déchets, l'économie circulaire ou la sauvegarde de la qualité de l'eau. AMORCE rappelle qu'une approche d'austérité budgétaire pure (mise sous tutelle excessive ou simples fusions/suppressions sans vision à long terme) pourrait être contre-productive - réduisant la souveraineté énergétique, le pouvoir d'achat, la santé publique, voire accroître les déficits à moyen terme si l'inaction persiste. Or, le rapport sénatorial remet en cause tout ou partie de l'activité de ces opérateurs de l'État. Pourtant, ils possèdent une vraie expertise et une capacité de pilotage des aides, comme par exemple le pilotage du Fonds chaleur par l'ADEME, là où des dispositifs purement financiers non pilotés ont pu montrer leurs limites et leurs coûts dispendieux par le passé. La remise en cause de l'Anah représente également une grande menace dans la pérennisation de France Renov, le service public local de l'efficacité énergétique de l'habitat. Malheureusement, le Premier ministre semble, pour l'heure, interpréter les conclusions de la commission d'enquête sous le seul angle budgétaire. Il a proposé dans son discours du 15 juillet dernier de supprimer des agences « improductives qui dispersent l'action de l'État » avec pour objectif la suppression de 1 000 à 1 500 emplois.

“ AMORCE soutient le principe de contrats d'objectifs et de performance pour ces agences (déjà mis en place notamment à l'ADEME), mais uniquement si les ressources humaines et financières sont renforcées, en lien avec les objectifs climatiques à atteindre ”

Réorganisation des agences proposées par le rapport

ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France	CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes	CNOUS - CROUS
Agence bio	Établissement public du Marais poitevin
Agences de l'eau	France Compétences
ANAH - Agence nationale de l'habitat	FranceAgriMer
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires	GEODERIS
ANRU - Agence nationale pour la rénovation urbaine	IGN - Institut national de l'information géographique et forestière
ANS - Agence nationale du sport	INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques
ARS - Agences régionales de santé	INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
ASP - Agence de services et de paiement	Météo-France
Atout France	ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer
Bpi France	OFB - Office français de la biodiversité
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières	Parcs nationaux (11 EPA)
Business France	Pass culture
Reprise des activités par une autre structure	Évolution non substantielle
Fusion	Évolution substantielle

source : Rapport de Commission d'enquête : Agencification : une méthodologie repensée pour une action publique renforcée

Le rapport appelle à **conserver et renforcer les agences ayant un impact direct sur la transition écologique**, en instaurant :

- une **priorisation claire de leurs missions** en lien avec les objectifs climatiques nationaux et européens ;
- des **contrats d'objectifs et de performance plus contraignants**, intégrant des indicateurs mesurables (CO₂ évité, logements rénovés, qualité de l'eau, etc.) ;

Cette position apparaît réductrice et incohérente avec la nécessité d'accélérer la transition écologique. Aussi, AMORCE soutient le principe de contrats d'objectifs et de performance pour ces agences (déjà mis en place notamment à l'ADEME), mais uniquement si les ressources humaines et financières sont renforcées, en lien avec les objectifs climatiques à atteindre.

Futur budget européen : quelques motifs d'espoir ?

À l'échelle européenne, une discussion budgétaire s'ouvre également. La Commission européenne a présenté, le 18 juillet, sa proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034. Les négociations dureront deux ans à partir de maintenant.



La Commission propose que 35 % du budget global soit consacré aux politiques climatiques et environnementales, contre 30 % pour le climat et jusqu'à 10 % pour la biodiversité dans le cadre actuel (2021-2027). Cette fusion d'objectifs représenterait environ 700 milliards d'euros sur sept ans. Chaque grand programme devra y contribuer : 70 % pour les infrastructures transfrontalières, 43 % pour les plans nationaux, 40 % pour la recherche et l'innovation, 30 % pour l'action extérieure.

Dans la proposition de la Commission, un nouveau fonds de 865 milliards d'euros, fusionnant plusieurs instruments (Fonds social pour le climat, Fonds pour une transition juste, une partie du programme Life, etc.) serait institué. Ce fonds viserait à soutenir la production d'énergie propre et les infrastructures associées, notamment :

- l'efficacité énergétique ;
- la décarbonation industrielle ;
- le stockage d'énergie ;
- les réseaux intelligents et domestiques.

L'un des enjeux des négociations portera sur la possibilité de financer de nouvelles capacités nucléaires via ce fonds, comme le souhaitent certains États.

Les plans nationaux des États membres fixeront les objectifs à atteindre avant tout décaissement, selon la proposition de la Commission. Une clé de répartition, prenant en compte des critères socio-économiques (population, pauvreté rurale, etc.) déterminerait les montants alloués. La France pourrait recevoir 90,1 milliards d'euros, l'une des parts les plus importantes. Les plans de partenariats nationaux et régionaux, qui structureraient

l'accès au fonds de 865 milliards, devront obligatoirement intégrer des mesures cohérentes avec les plans climat-énergie et de restauration de la nature. La proposition de règlement prévoit que la Commission pourra imposer un pourcentage minimal à consacrer aux objectifs climatiques et environnementaux dans chaque plan national. L'approbation d'un plan tiendra compte des progrès réalisés par l'État membre et de sa trajectoire future en matière d'environnement. Selon le texte, 43 % des enveloppes nationales devront servir des objectifs environnementaux.

Le principe de « ne pas nuire » à l'environnement (« do no significant harm ») sera harmonisé après 2027. La Commission publiera d'ici 2027 des lignes directrices visant à exclure les projets préjudiciables à l'accès aux financements, tout en prévoyant des exceptions (défense, sécurité, crises majeures).

Du côté des recettes, dans sa proposition, la Commission mise également, sur de nouvelles ressources propres :

- La taxe plastique passerait de 0,80 € à 1 €/kg d'emballages plastiques non recyclés en 2028 ;
- Une nouvelle taxe sur les déchets électroniques non collectés serait créée : 2 €/kg, avec un potentiel de 15 milliards €/an ;
- D'autres recettes viendront du marché carbone, du mécanisme carbone aux frontières, et des taxes sur le tabac et les grandes entreprises.

Au total, ces ressources visent à générer 58,2 milliards d'euros par an à partir de 2028, tout en incitant les États à améliorer la collecte et le recyclage.

AMORCE porte également, à l'échelle européenne, plusieurs propositions en faveur d'un budget ambitieux dédié à la transition écologique.

En matière de gestion des déchets et d'économie circulaire :

- L'obligation pour les États-membres de réaliser un plan pluriannuel de financement de l'économie circulaire compatible avec les objectifs de la planification nationale ;
- L'augmentation des fonds structurels européens en vue d'alimenter les dispositifs d'aides nationales en faveur de l'économie circulaire ;
- L'inscription dans la taxonomie verte de la valorisation énergétique des déchets non-recyclables ;
 - Le maintien des installations de valorisation énergétique à partir des déchets non-recyclables (UVE, chaufferies CSR de moins de 20 MW) dans le règlement sur le partage de l'effort (ESR) plutôt que dans le système de l'EU-ETS, qui représenterait un coût supplémentaire significatif et des fluctuations sur le coût de traitement des déchets par les collectivités pour un impact environnemental marginal.

“ AMORCE porte également, à l'échelle européenne, plusieurs propositions en faveur d'un budget ambitieux dédié à la transition écologique ”

En matière d'eau :

- L'augmentation des fonds structurels européens en vue d'alimenter les dispositifs d'aides nationales en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau ;
- Faire de la PAC le principal levier de mutation vers une agriculture européenne durable, visant la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, la réduction progressive des pesticides, un usage plus sobre de l'eau et une meilleure protection des aires d'alimentation de captage face aux intrants.



En matière d'énergie :

- L'obligation pour les États-membres de réaliser un plan pluriannuel de financement de la transition énergétique compatible avec les objectifs de la stratégie énergétique nationale ;
- L'augmentation des fonds structurels européens en vue d'alimenter les dispositifs d'aides nationaux en faveur de la rénovation énergétique, de la chaleur renouvelable de type « Fonds chaleur » et des autres EnR.

Solutions innovantes pour poursuivre la transition écologique et énergétique



La transition écologique et énergétique s'impose aujourd'hui comme l'un des défis majeurs du XXI^e siècle. Si les objectifs sont connus (réduction des émissions de gaz à effet de serre, sobriété énergétique, préservation des écosystèmes), les moyens pour y parvenir demeurent en constante évolution. Face à l'urgence climatique et aux résistances économiques ou sociales, de nouvelles approches émergent pour accélérer et rendre plus efficace cette transformation. Les solutions innovantes ne se limitent pas à des avancées technologiques, elles reposent aussi sur de nouveaux outils financiers, des méthodes d'évaluation plus rigoureuses et une meilleure compréhension des comportements humains et des dynamiques territoriales. Plusieurs pistes se dessinent aujourd'hui :

- L'intelligence artificielle et les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) **offrent des capacités inédites de modélisation, de gestion des flux énergétiques et d'optimisation des ressources.**

Une connaissance précise du territoire et de ses vulnérabilités constitue un atout essentiel pour orienter les politiques publiques et anticiper les risques. En ce sens, le programme national LiDAR HD de l'IGN fournit une cartographie 3D homogène et très précise du territoire français (hors Guyane), en open data, afin de

soutenir directement de nombreuses politiques publiques. Ses données permettent d'améliorer la prévention des risques naturels (inondations, mouvements de terrain), de renforcer la gestion forestière et la biodiversité, de faciliter la planification énergétique et l'aménagement du territoire (urbanisme, infrastructures, mobilités), et d'appuyer les politiques de transition écologique et de protection des ressources en eau. Conçu comme un « jumeau numérique » du territoire, LiDAR HD est pensé comme un outil transversal au service de l'État, des collectivités et des acteurs locaux, pour éclairer et évaluer les choix stratégiques liés à la transition écologique et énergétique (IGN).

De tels outils numériques trouvent également des applications concrètes dans des cas plus spécifiques, illustrant leur potentiel pour améliorer la gestion des infrastructures et des services urbains :

- **Pilotage intelligent des réseaux de chaleur** : L'intelligence artificielle et les jumeaux numériques permettent aujourd'hui de modéliser le fonctionnement d'un réseau de chaleur. Ces simulations reproduisent virtuellement le réseau et servent à tester différents scénarios : changement de mix énergétique (par exemple augmenter la part de biomasse ou de géothermie), passage à des températures plus basses pour limiter les pertes, ou encore intégration de nouveaux abonnés sans dégrader les performances. Cela facilite la prise de décision pour les gestionnaires, améliore l'efficacité énergétique et contribue à la décarbonation du chauffage urbain ;
- **Détection des fuites d'eau** : Les réseaux d'eau potable subissent des pertes importantes dues aux fuites, souvent invisibles. L'usage de capteurs connectés associés à des algorithmes de détection permet de repérer rapidement des anomalies dans les volumes ou pressions. Les opérateurs peuvent ainsi intervenir plus vite, réduire le gaspillage, limiter les coûts de réparation et préserver la ressource en eau. Cette approche s'inscrit dans une logique de gestion patrimoniale intelligente des infrastructures, essentielle face au changement climatique et à la raréfaction de l'eau ;
- **Ou encore les poubelles connectées et les collectes optimisées** : En équipant les conteneurs de capteurs de remplissage, il devient possible de suivre en temps réel leur taux d'occupation. Les tournées de collecte ne sont alors déclenchées que lorsque cela est nécessaire, ce qui réduit le nombre de trajets, les émissions de CO₂, des camions, les coûts logistiques, et améliore la propreté urbaine. Couplé à des plateformes de gestion de données, ce dispositif offre aux collectivités un levier pour rendre la gestion des déchets plus efficace, durable et économique.

“ Les solutions innovantes ne se limitent pas à des avancées technologiques, elles reposent aussi sur de nouveaux outils financiers, des méthodes d'évaluation plus rigoureuses et une meilleure compréhension des comportements humains et des dynamiques territoriales ”

- Les nouvelles formes de financements, **capables de mobiliser investisseurs privés et acteurs publics autour de**

projets durables et inclusifs.

Des formes de financements alternatifs se pérennisent ou émergent, combinant l'engagement des investisseurs privés, des acteurs publics et des citoyens. Les obligations vertes, par exemple, permettent aux entreprises et entités publiques de

lever des fonds dédiés à des projets environnementaux, comme les énergies renouvelables ou les infrastructures de transport propre. Parallèlement, les partenariats public-privé (PPP) facilitent la collaboration entre les secteurs public et privé, notamment pour des projets complexes comme la rénovation énergétique des bâtiments publics. Enfin, le crowdfunding citoyen, via des plateformes comme Enerfip, offre une autre voie en permettant aux particuliers d'investir directement dans des projets locaux, comme des parcs solaires ou des installations éoliennes ou de méthanisation.

- Les apports de la sociologie et des sciences comportementales, **pour comprendre les leviers d'adhésion citoyenne et favoriser l'adoption de modes de vie plus sobres.**

Pour que les politiques publiques et les innovations technologiques produisent des résultats concrets, il est essentiel de comprendre ce qui motive ou freine les citoyens dans l'adoption de comportements plus sobres et durables. La sociologie et les sciences comportementales apportent des éclairages précieux sur ces mécanismes. Par exemple, la théorie des nudges, popularisée par Richard Thaler, montre comment de petites incitations peuvent orienter les choix individuels vers des options plus vertueuses. Afficher la consommation moyenne d'énergie des voisins sur une facture peut ainsi inciter les ménages à réduire leur propre consommation. De même, les normes sociales jouent un rôle clé : les individus sont plus enclins à adopter un comportement s'ils perçoivent qu'il est largement adopté par leur communauté, comme le tri des déchets par exemple. Les sciences comportementales soulignent aussi l'importance du cadrage des informations et du choix de paradigme. Par exemple, mettre en avant les économies financières plutôt que les bénéfices environnementaux peut s'avérer plus efficace pour promouvoir l'usage des transports en commun, la santé publique plutôt que les enjeux écologiques sur la préservation de la ressource en eau, etc. En Bourgogne, la communauté de communes du Clunisois vise la neutralité carbone d'ici 2040. La stratégie repose sur une communication douce, valorisant les bénéfices économiques ou encore paysagers plutôt que des discours polarisants, pour promouvoir covoiturage, transports publics, rénovation, et production locale.

- L'évaluation des politiques publiques, **afin de mesurer l'efficacité réelle des dispositifs et d'ajuster en permanence les stratégies.**

L'efficacité des politiques publiques ne peut être garantie sans une évaluation rigoureuse et continue. Celle-ci permet de vérifier

si les objectifs fixés sont atteints, d'identifier les effets inattendus et d'ajuster les stratégies en conséquence. Dans son avis de juin 2025, le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) souligne que la transition écologique nécessite un pilotage plus rigoureux des politiques publiques environnementales, fondé sur une évaluation systématique de leur efficacité. L'enjeu financier y est central : la France consacre chaque année près de 60 milliards d'euros à la protection de l'environnement, sans que l'efficacité réelle de ces dépenses soit toujours démontrée.

Le CESE alerte sur le risque de dispersion et d'inefficience des moyens engagés, en raison de dispositifs nombreux, parfois redondants ou mal articulés. Il appelle à mieux anticiper les impacts financiers dès la conception des politiques publiques. Cela permettrait de mieux cibler les financements, de corriger les mesures inefficaces et d'optimiser le rapport coût/impact environnemental. Par ailleurs, le CESE plaide pour une plus grande transparence budgétaire et pour la traçabilité des crédits mobilisés, notamment dans les lois de finances, afin que citoyens et acteurs territoriaux puissent mesurer l'efficacité réelle de l'investissement public. Enfin, il insiste sur la nécessité de renforcer les capacités d'évaluation, tant au niveau national que local, pour garantir une utilisation optimale des financements dans un contexte où les besoins pour réussir la transition écologique sont appelés à croître fortement dans les années à venir.

- L'aménagement du territoire, **qui reste une clé pour repenser les mobilités, les infrastructures et l'équilibre entre espaces urbains et ruraux.**

Les déséquilibres entre métropoles saturées et zones rurales en déclin, couplés à la nécessité de réduire l'empreinte carbone des déplacements, imposent de repenser les infrastructures, la trame urbaine et les mobilités. La revitalisation des centres-villes et des bourgs, via la réhabilitation de friches industrielles ou la création de télécentres, peut aussi limiter l'étalement urbain et les déplacements pendulaires. Par ailleurs, les territoires doivent s'adapter aux défis climatiques, en restaurant les zones humides pour limiter les inondations ou en adaptant les bâtiments aux canicules. Des exemples inspirants, comme Mulhouse avec sa politique de « ville du quart d'heure » ou la Communauté de commune du Mené en Bretagne, territoire rural à énergie positive, montrent que des solutions locales et pérennes existent.

En articulant ces dimensions, il devient possible de tracer une voie plus ambitieuse et cohérente vers la neutralité carbone, où l'innovation technologique dialogue avec l'innovation sociale et institutionnelle.



RESSOURCES EN LIGNE

Pour en savoir plus, rendez-vous sur amorce.asso.fr, ou cliquez sur les ressources en ligne ci-dessous !

AMORCE - Intégration de critères d'éco-socio conditionnalité dans les aides publiques régionales (ENP81 - DP28 - EAP02 - PP04)

AMORCE - Évaluation du PCAET & Analyse des outils d'aide à l'évaluation (ENT55)

AMORCE - Financement de l'eau : repenser la tarification et le modèle économique des SPEA à l'aune des enjeux nouveaux (EAJ12)



EN CHIFFRES

5,3 milliards d'euros : c'est le montant des économies demandées aux collectivités par le gouvernement dans son projet de budget pour 2026.

2 à 3 milliards d'euros : c'est le montant des économies qui résulteraient de la restructuration des agences, selon la ministre des Comptes publics. La Commission d'enquête indique, toutefois, que le gouvernement n'a pas été en mesure de préciser la façon dont ce calcul avait été réalisé. La Commission évalue ces économies potentielles à des montants bien inférieurs.

700 milliards d'euros sur la période 2028-2034 : c'est le montant fléché vers les financements pour le climat proposé par la Commission européenne dans son projet de budget.

1000 euros / tonne d'emballages plastiques non-recyclée : c'est le montant rehaussé de la taxe plastique proposé par la Commission européenne dans son projet de budget?

LE MOT DE L'ÉLU



Jean-François Debat

*Maire de Bourg-en-Bresse
Président de la Communauté
d'agglomération de Bourg-en-Bresse
1^{er} Vice-président d'AMORCE*

« La transition écologique est-elle encore un objectif ?

Le titre est provocateur, mais finalement pas tant que cela si l'on se remet légèrement en perspective sur les six derniers mois : attermoissements et reculs sur le soutien à la rénovation thermique des logements ; coups de haches sur les budgets du fonds vert, réduction des soutiens aux ENR, restrictions du Fonds chaleur ; proposition d'un grand parti politique de gouvernement de supprimer purement et simplement - et non de réformer - le DPE, le ZAN ou les ZFE ; messages gouvernementaux anti éoliennes, anti ENR ; remise en cause de la TVA réduite sur la chaleur issue des CSR ; loi Duplomb avec, au-delà de son contenu, un discours anti-écologie puissant ; arbitrages budgétaires plus qu'incertains dans une période elle-même plus qu'incertaine. Admettons que cela fait beaucoup.

Oui, on peut avoir le sentiment qu'au-delà de soutiens manifestés par certains ministres (dont la ministre de la transition écologique), la transition écologique est dans le collimateur des arbitrages budgétaires à venir. Avec une logique : tout ce qui coûte doit être réduit.

Or, nous le savons bien, ce raisonnement à courte vue doit être démonté, au sens le plus littéral du terme. Oui, il faut rappeler que le soutien à la rénovation thermique des logements réduit la facture des Français, mais aussi le déficit du commerce extérieur ; que le soutien aux réseaux de chaleur est le meilleur rendement possible et imaginable d'un euro d'argent public investi ; que l'absence de régulation de la production d'emballages, de PFAS et de plastique génère des coûts massifs d'argent public, via le traitement de l'eau, de l'assainissement ou des déchets et qu'investir dans ces politiques serait rapidement bien plus rentable pour les finances publiques que la frilosité que nous constatons, à AMORCE, depuis des années.

La période est complexe, indéniablement.

A nous de prouver, dans les semaines à venir et notamment à Angers en octobre, qu'outre son urgence, une politique résolue en matière de transition écologique est aussi la solution la moins couteuse qui soit pour la Nation. En espérant être entendus, enfin.

CONTACTS : ANNA FIEGEL, CHARGÉE DE MISSION JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE ET JOËL RUFFY, RESPONSABLE DU PÔLE JURIDIQUE ET FISCAL ET DU SERVICE INSTITUTIONNEL ET MÉDIAS